

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 21 novembre 2024, à compter de 13 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans,
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steve Verret, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2024-97

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Budget 2025 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie 1a

Résolution n° C-2024-98

Sur proposition de M. Guy Dumoulin appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1a du budget 2025 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 6 120 526 \$, dont 4 850 450 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 21 novembre 2024
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2025 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie 1b

Résolution n° C-2024-99

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1b du budget 2025 de la CMQuébec relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 355 000 \$ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec. Réaffecter au budget de l'année suivante (2025) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2024).

Référence : Rapport décisionnel du 21 novembre 2024
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2025 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie II

Résolution n° C-2024-100

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie II du budget 2025 de la CMQuébec relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec – Rive Nord, pour un montant de 488 537 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQuébec. Réaffecter à la Partie II du budget 2025, le surplus de la Partie II de l'année financière 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 21 novembre 2024
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2025 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie III

Résolution n° C-2024-101

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie III du budget 2025 de la CMQuébec pour le paiement des emprunts contractés par la CMQuébec en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 392 000 \$ en 2025 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 21 novembre 2024
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2025 – Affectation de surplus financiers**Résolution n° C-2024-102**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 550 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2023, au financement de la Partie 1a du budget général 2025 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- D'affecter un montant de 30 076 \$ à la mise en valeur des activités agricoles, provenant des surplus affectés pour les activités agroalimentaires inscrits aux états financiers 2023, au financement de la Partie 1b du budget général 2025.
- D'affecter un montant de 50 000 \$ au plan d'action de la Table de concertation régionale de Québec sur le Saint-Laurent et à celui de la Vision métropolitaine de l'eau, provenant des surplus affectés pour le plan Saint-Laurent inscrits aux états financiers 2023, au financement de la Partie 1b du budget général 2025.
- D'affecter un montant de 75 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre de la Vision métropolitaine de l'eau, provenant des surplus affectés à la protection des sources d'eau inscrits aux états financiers 2023, au financement de la Partie 1a du budget général 2025.
- D'affecter un montant de 300 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PMGMR), provenant des surplus affectés pour la mise en œuvre du PMGMR inscrits aux états financiers 2023, au financement de la Partie II du budget général 2025.

Référence : Rapport décisionnel du 21 novembre 2024
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance**Résolution n° C-2024-103**

Sur proposition de M. Sylvain Juneau, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2024-97 à C-2024-103 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE